## Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080218-2008\_00117\_STE-AR

# Conseil Général Haut-Rhin

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2008

Publication 14/03/2008

Pour le Président du Conseil Général par délégation n de la Solidarité

arification
des Établissements Sociaux

Jacques

Colmar, le 18 FEV. 2008

ARRETE 2008 00117 DSOL

Du

portant fixation des prix de journée hébergement et dépendance 2008 de l'EHPAD « Jules Scheurer » à BITSCHWILLER LES THANN

VU les Codes de la Santé Publique de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU le décret n° 2001-1085 du 20 novembre 2001 portant application de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie, notamment en son article 23 ;

**VU** la convention EHPAD signée le 31 janvier 2005 ;

VU la convention relative au versement de la dotation globale afférente à la dépendance signée le 21 mai 2007 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2008, les classes 6 nettes pour les sections hébergement et dépendance sont respectivement fixées à :

• Hébergement :

965 602,79 €

Dépendance :

217 747,07 €

### ARTICLE 2:

Les prix de journée applicables à compter du 1er janvier 2008 pour l'EHPAD « Jules Scheurer » à Bitschwiller-les-Thann sont fixés à :

# Tarifs hébergement du 1er janvier 2008 au 30 septembre 2008 :

Hébergement des résidants de plus de 60 ans Villa :	42,24 €
Hébergement des résidants de plus de 60 ans Annexe :	47,31 €
Hébergement des résidants de moins de 60 ans Villa :	52,62 €
Hébergement des résidants de moins de 60 ans Annexe :	57,69 €

## Tarifs hébergement du 1er octobre au 31 décembre 2008 :

- □ Tarif Commun Hébergement des résidants de plus de 60 ans après mise en service de l'aile est: 44,70 €
- □ Tarif Commun Hébergement des résidants de moins de 60 ans après mise en service de l'aile est: 55,08 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

## Tarifs dépendance du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

Tarifs	Dont pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par le Conseil Général
GIR 1-2 : 15,92 €uros	GIR 1-2: 11,63 €uros
GIR 3-4 : 10,10 €uros	GIR 3-4 : 5,81 €uros
GIR 5-6: 4,29 €uros	GIR 5-6: Néant

Le montant de la dotation globale versée à l'établissement est arrêté à :

129 321,69 €

# ARTICLE 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

## ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

2/2

Charles BUTTNER

LE PREBIDEN